



ISSN 1776-2669

ISSN en ligne 2260-6483

Le couple texte-discours en continuité avec les termes binaires en linguistique

PANG Maosen

Université de Nanjing Chine, Sorbonne Université, France
vivipang29@163.com



Reçu le 01-04/2020 / Évalué le 02-06-2020 / Accepté le 06-07-2020

Résumé

Le texte et le discours s'imposent comme des notions-clés dans le cadre des sciences humaines et sociales, surtout en linguistique où est implantée l'origine de la conceptualisation de ces deux termes. Quatre points de vue sur ces deux termes en linguistique française sont discutés dans une vision diachronique afin de mettre en lumière les liens établis par le couple texte-discours avec d'autres binômes linguistiques, et de montrer en quoi l'approfondissement conceptuel et terminologique est une des composantes, et non la moindre, du développement de la recherche en linguistique.

Mots-clés : texte, discours, binômes linguistiques, développement de la linguistique

语言学中篇章-话语对二元术语的继承

摘要

篇章和话语是人文社会科学中的核心概念，尤其是在语言学中，这对术语最初的概念化便发源于此。本文将探讨法语语言学中两个术语的四种主要观点，揭示篇章-话语与其他语言二项式之间的关系，说明术语和概念的深化和丰富是语言学研究和发展的一个重要组成部分。

关键词：篇章；话语；语言二项式；语言学发展

The text-discourse couple as a continuity of the binary terms in linguistics

Abstract

Text and Discourse are two key concepts in humanities and social sciences, especially in linguistics, on which the origin of the conceptualization of the two terms is based. Four approaches of French linguistics on these two terms, grouped around temporality, will be discussed in this article, in order to bring out the

relationship between text-discourse and other linguistic binomials, and to show that the deepening of concepts and terms is an important part of the development of linguistic research.

Keywords: text, discourse, linguistic binomials, development of linguistics

Introduction

Pendant longtemps, le champ d'étude de la linguistique est resté dans les limites de la phrase qui était conçue comme l'unité maximale de l'analyse linguistique, ce qui est bien montré par la célèbre expression de R. Barthes : « La linguistique s'arrête à la phrase : c'est la dernière unité dont elle estime avoir le droit de s'occuper¹ ». Cependant, cette situation s'est exposée de plus en plus à des reproches de la part des linguistes, par exemple celui de Catherine Fuchs, qui, dans ses travaux sur l'ambiguïté et la paraphrase, a fait observer que « la limitation à la phrase, dans ce domaine de la constitution de la signification, apparaît comme une restriction dommageable² ». Dans les années 1950 et 1960 s'est posée la question de l'extension du domaine de la linguistique à des objets d'étude de dimension supérieure à celle de la phrase. Ces objets langagiers ont été désignés tantôt comme texte, tantôt comme discours. À titre d'exemple, R. Barthes estime que « le discours a ses unités, ses règles, sa « grammaire » : au-delà de la phrase, le discours doit être l'objet d'une seconde linguistique³ ». De même, Rastier (1989 : 281) est convaincu que « les textes sont l'objet empirique de la linguistique ».

Aujourd'hui, les valeurs des termes *discours* et *texte* se sont profondément enrichies avec le développement des théories linguistiques ; toutefois, il ne s'est pas établi de consensus sur la définition de ces unités maximales à décrire. Dans le champ linguistique, si l'on ne considère qu'un terme, ses valeurs peuvent varier selon la perspective adoptée, le point de vue choisi ou la configuration théorique de tel linguiste. Par ailleurs, il est de tradition en linguistique de recourir à des oppositions binaires, notamment depuis Saussure. Son « obsession » binaire a exercé une telle influence sur ses successeurs que le discours a été considéré comme un synonyme de parole. À ce propos, Jean-Louis Chiss et Christian Puech ont déjà souligné que le saussurisme constitue, pour la communauté des linguistes, « à la fois un domaine de recherche et un domaine de mémoire⁴ ». Dans ce cadre, il est difficile de dire que le couple texte-discours n'est pas une variante de ces binômes tantôt contradictoires tantôt complémentaires.

En effet, le parcours vécu par le couple texte-discours et les deux termes qui le composent, parfois synonymes, parfois antagonistes, parfois complémentaires et parfois intégrés, est susceptible, en quelque sorte, de refléter les oscillations

connues par les binômes linguistiques. Nous verrons que les relations entre langue et parole ou d'autres termes binaires qui en découlent se retrouvent d'une certaine manière dans le couple texte-discours. Pour cela, nous essayons de reprendre la question de l'approfondissement conceptuel de ce couple, en lui donnant une profondeur historique, pour le mettre en liaison avec les binômes « célèbres » en linguistique et mettre en avant l'importance des évolutions terminologiques dans le développement de la recherche linguistique.

1. De la séparation à la confusion

Dans la tradition occidentale, le discours relève de la rhétorique conçue comme un art de parler avec éloquence et avec force, tandis que le texte appartient à la philologie, laquelle a pour objet l'établissement et l'interprétation des textes. Toutefois, si, traditionnellement, l'on parlait souvent du discours oral et du texte écrit pour marquer leur différence et signifier que le terme de texte ne référerait qu'à une production écrite et celui de discours à une production orale, dans un passé récent, en dépit de la définition courante de P. Ricoeur - le texte est « tout discours fixé par l'écriture⁵ » - texte et discours ont tendu progressivement à recouvrir l'un et l'autre des énoncés oraux et écrits. Autant dire que les deux termes étaient appelés à devenir largement synonymiques l'un par rapport à l'autre et polysémiques, chacun pour ce qui le concerne. Et cela durablement, puisque dans son *Dictionnaire de la linguistique* (1974), G. Mounin écrit : « ce terme (*texte*) peut désigner non seulement un document écrit, mais tout corpus utilisé par le linguiste⁶ » ; il s'appuyait pour cela sur l'autorité de L. Hjelmslev, qui « prend le mot *texte* au sens le plus large et désigne par là un énoncé quel qu'il soit, parlé ou écrit, long ou bref, ancien ou nouveau⁷ ».

S'il est vrai que les linguistes ne peuvent étudier des textes que s'ils sont convertis en corpus, cette assimilation du texte au corpus risque néanmoins de prêter à confusion, car il existe en fait une démarcation nette entre ces deux termes. Le texte peut être envisagé comme une « archive », lorsqu'il « n'est pas associé à une activité de discours, mais considéré comme quelque chose qui demeure, par la fixation sur un support matériel ou par la mémoire » (Maingueneau, 2014 : 34). En ce sens, le texte est marqué par les pratiques de commentaire traditionnelles qui tentent d'interpréter des textes légués par une tradition. Au contraire, loin de mener une analyse directe sur les œuvres, les linguistes constituent des corpus en rassemblant des textes produits à l'intérieur des activités discursives. Plus précisément, à partir de l'univers du discours composé de la totalité des textes recueillis, le linguiste trie, en fonction des conventions et des contraintes, les textes qu'il va soumettre à l'analyse.

La superposition de la notion de discours et de celle de texte est, par ailleurs, manifeste dans la réflexion conduite par le linguiste américain Z. S. Harris sur la distribution des unités au-delà de la phrase isolée. Dans son article de 1952, où apparaît l'expression « analyse du discours », il a l'ambition de présenter « une méthode d'analyse de l'énoncé suivi (écrit ou oral) », à savoir « l'analyse distributionnelle ou combinatoire à l'intérieur d'un discours considéré comme un tout spécifique » (Harris, 1969 : 8-10). Ce « tout spécifique » correspond effectivement à un « discours suivi » avec une cohérence interne, « que ce soit un énoncé réduit à un mot ou un ouvrage de dix volumes, un monologue ou une discussion politique » (Harris, 1969 : 11). Pour cela, il n'étudie pas les « ensembles arbitraires de phrases », mais la « succession des phrases dans un discours suivi », en d'autres termes, une séquence de phrases. Il est évident que, pour Harris, *discours* apparaît comme synonyme de *texte* et désigne une suite de phrases considérée du point de vue de son organisation formelle. Cela conduit D. Maingueneau (2014 : 10) à considérer que le projet harrissien « relèverait aujourd'hui de la linguistique textuelle », visant à « analyser la structure d'un texte en se fondant sur la récurrence de certains de ses éléments, en particulier les pronoms et certains groupes de mots ».

2. Le débat sur la dichotomie texte-discours

Avec la montée de nouvelles approches en linguistique, des propriétés caractéristiques du discours sont prises en compte pour les distinguer de celles du texte, sur la base de dualités comme abstrait/concret, produit/processus, statique/dynamique, sans contexte/avec contexte, etc. - ce qui conduit les linguistes à s'éloigner progressivement de la conception macro-syntaxique du discours. Aujourd'hui, on peut considérer que la conception « différentialiste » (texte vs discours) prévaut.

Premièrement, selon la conception de D. Slakta, l'un des initiateurs de la linguistique textuelle en France, le texte comme « objet formel abstrait » s'oppose au discours comme « pratique sociale concrète ». Afin « d'éviter les confusions trop connues entre texte et discours, phrase et énoncé, morphème et mot » (Slakta, 1975 : 31), la dichotomie texte-discours donne naissance à deux plans parallèles : celui de la signifiante et celui de la signification. Le texte, conçu comme lieu de la signifiante, est lié à la phrase et au morphème, d'où procède la structure texte-phrase-morphème. Le discours, conçu comme lieu de la signification, s'associe à l'énoncé et au mot, d'où procède la structure discours-énoncé-mot. Dans cette perspective, les formes linguistiques représentées par le texte produisent le sens et se concrétisent sur le plan du discours, ce qui revient à dire que le texte constitue la composante langagière du discours, sa matérialité discursive. Le texte est ainsi étudié comme structure linguistique, susceptible d'être segmentée et substituée : il est donc l'objet d'étude de la linguistique textuelle au sens restreint.

L'opposition entre texte et discours peut aussi être formulée en termes de produit et processus : le processus discursif est vu comme conduisant à un produit textuel et le texte comme permettant la matérialisation du discours. C'est la position adoptée par Greimas et Courtés : « Considéré en tant qu'énoncé, le texte s'oppose au discours, d'après la substance de l'expression - graphique ou phonique - utilisée pour la manifestation du procès linguistique. Le texte serait alors un énoncé qui peut s'actualiser en discours. Autrement dit, le texte pourrait être considéré comme un produit, une substance (du côté de la langue) et non comme un processus⁸ ». Une telle conception est clairement exposée par Patrick Charaudeau : « *Discours* ne doit pas être confondu avec *texte*. Ce dernier doit être considéré comme un objet qui représente la matérialisation de la mise en scène de l'acte de langage. Il est un résultat toujours singulier d'un processus qui dépend d'un sujet parlant particulier et de circonstances de production particulières⁹ ». Une vision semblable permet de concevoir le texte comme la trace d'un discours, c'est-à-dire comme un élément participant à la construction du discours. Sur ce point, Francis Cornish écrit :

Le texte est la trace enregistrée d'un acte de communication (d'une énonciation) donnée, qu'il ait eu lieu au moyen de la forme parlée ou écrite ; au niveau de celle-là, il comprend non seulement le contenu verbal des énoncés produits, mais également le contour intonatif, les emphases, et tout l'ensemble des signes paralinguistiques mis en jeu au cours de l'acte en question. Au niveau de celle-ci, en plus du contenu verbal, de l'ensemble des signes de ponctuation et des phénomènes typographiques tels que la mise en page, l'emploi d'italiques, et la présence de graphiques, d'images ou de photos¹⁰.

Le texte est ici défini comme expression et produit. De même qu'un texte comme matériau phonique ou graphique est mis en œuvre pour produire un discours, le texte en tant qu'indice du discours permet à l'interlocuteur de reconstruire le discours. En conséquence, le texte joue un rôle aussi bien dans la production que dans la reconstruction du discours.

Quant à la troisième opposition texte-discours, appuyée sur la notion de « conditions de production » introduite par Michel Pêcheux dans l'analyse des discours, elle permet d'articuler les deux plans de la linguistique et de l'idéologie. Définies comme le « mécanisme de mise en place des protagonistes et de l'objet du discours » (Pêcheux, 1969 : 16), les conditions de production du discours sont cruciales pour la compréhension de sa réelle signification, car, effectivement, le sens des énoncés change en fonction de leur conjoncture de production ; c'est pourquoi Pêcheux (1969 : 131) souligne : « ce que le sujet dit doit toujours être référé aux conditions dans lesquelles il le dit ».

Pour cela, il « sociologise » le schéma de communication développé par R. Jakobson, en intégrant les deux figures abstraites - émetteur et récepteur - dans un système de relations structurelles où s'imbriquent les rapports sociaux. Les deux protagonistes de la communication se présentent alors sous la forme de « places déterminées dans la structure d'une formation sociale, places dont la sociologie peut décrire le faisceau de traits objectifs caractéristiques » (Pêcheux, 1969 : 18). À côté de ce processus social, il convient de mettre en jeu la représentation de ces places dans le processus discursif : « formations imaginaires désignant la place que A et B s'attribuent chacun à soi et à l'autre » (Pêcheux, 1969 : 19). Ainsi apparaît une tension, concernant les procédures de production du sens, entre les déterminations objectives de la classe sociale et les déterminations véhiculées par les protagonistes du discours, ou celle entre les rapports réels de la société et les rapports imaginaires des sujets de l'idéologie. Sur la base des mécanismes de la langue, productifs d'effets de sens repérables et analysables, les mécanismes du discours sont liés aux deux facteurs extérieurs, historico-social et idéologique, dont les effets de sens se croisent ou interfèrent avec ceux produits par la langue, pour aboutir finalement aux effets de sens produits par le discours.

De la sorte, la prise en compte des conditions de production du discours, notion d'inspiration marxiste désignant particulièrement un contexte externe (socio-culturel, notamment), conduit à définir le discours comme une réalité complexe incluant le texte, qui, au contraire, est considéré comme un objet décontextualisé, une « séquence linguistique fermée sur elle-même ». Dans cette approche, le discours est plutôt un objet construit qu'un objet empirique, ce qu'est en revanche le texte, à savoir l'enchaînement de phrases fondé sur les structures linguistiques et produit par un sujet. Il n'est pas inutile de remarquer que depuis la parution de *L'Archéologie du savoir*, où le discours est défini comme « un ensemble d'énoncés en tant qu'ils relèvent de la même formation discursive » (1969 : 153), les études du discours doivent beaucoup à M. Foucault en laissant place à « une vision plus complexe des institutions discursives et du rapport entre intérieur et extérieur du discours » (Charaudeau, 2002 : 119).

En 1976, partant du constat que tous les énoncés relèvent de typologies d'un certain degré de généralité et qu'au-delà de ces contraintes générales, ils relèvent aussi de typologies indexées sur les conditions de production, Dominique Maingueneau (1976 : 16) avance la définition suivante : le discours est « le résultat de l'articulation d'une pluralité plus ou moins grande de structurations transphrastiques, en fonction des conditions de production ». Ce point de vue est exprimé de manière explicite par Jean-Michel Adam, qui distingue d'une part les contraintes textuelles, celles qui portent sur l'organisation formelle rendant compte de l'hétérogénéité

de la composition donc relevant de la grammaire de phrase et de la grammaire de texte ; d'autre part, les contraintes discursives, celles qui touchent aux « pratiques discursives toujours historiquement et socialement réglées » (Adam, 1993 : 13). J.-M. Adam schématise ainsi son point de vue :

DISCOURS = Texte + Conditions de production ;

TEXTE = Discours - Conditions de production,

avant de préciser :

En d'autres termes, un discours est un énoncé caractérisable certes par des propriétés textuelles, mais surtout comme un acte de discours accompli dans une situation (participants, institutions, lieu, temps) ; ce dont rend bien compte le concept de « conduite langagière » comme mise en œuvre d'un type de discours dans une situation donnée. Le texte, en revanche, est un objet abstrait résultant de la soustraction du contexte opérée sur l'objet concret (discours) (Adam, 1990 : 23).

Cette bipartition est pour lui nécessaire, car elle autorise la bifurcation théorique importante qui consiste à délier, au moins temporairement, le texte des conditions de production, ce qui lui permet de construire de manière autonome une linguistique textuelle : « Je crois nécessaire de définir un moment théorique et de considérer comme (malheureusement) prématuré de « restituer le texte dans son interdépendance avec le contexte social et cognitif » (Adam, 1990 : 24). Georges-Élia Sarfati va dans le même sens : « Nous admettrons, avec les tenants de l'École française d'Analyse du discours qu'un discours est une production linguistique formant avec ses conditions de production socio-idéologiques un tout accessible à la description. Nous admettrons en outre à la suite des théoriciens de la linguistique textuelle (J.-M. Adam, 1990) qu'il convient de distinguer le discours (entendu avec l'acception précédente) du texte (objet empirique et tout à la fois objet de la réception)¹¹ ».

Dans la concurrence de ces deux termes, il apparaît que le discours prend le dessus, surtout sous le rapport des conditions de production. En 1971, L. Guespin va jusqu'à dire que « la notion de *texte*, vague et inopérante (sauf à retrouver sa validité à l'occasion du travail de D. Slakta), se verra substituer les concepts d'énoncé et de *discours*¹² ». Si l'on ne peut pas dire que ses prévisions se sont révélées exactes, il reste que bon nombre de linguistes préfèrent utiliser le terme de discours, plutôt que celui de texte, sinon dans des circonstances spécialisées. En cette matière, la primauté centrée sur la dimension linguistique du texte conduit E. Roulet à juger malheureux d'employer le terme de texte dans une perspective

didactique, « car il est trop marqué par une connotation inter-phrastique [...] : non seulement ce terme renvoie intuitivement exclusivement à l'écrit, ce qui tend à renforcer la pente naturelle de la pédagogie de la langue maternelle, mais surtout il se situe implicitement dans un paradigme de catégories du sens pratique mal définies comprenant en particulier le mot et la phrase » (Roulet, 1991 : 123). Il énumère trois raisons justifiant le choix terminologique du terme *discours* : « le terme de discours présente le triple avantage de neutraliser la dimension écrite, de marquer nettement la différence entre les deux niveaux grammatical et discursif et de renvoyer à une unité minimale qui n'est plus de l'ordre de la proposition mais de l'acte. Par ailleurs, le terme de discours se prête mieux à l'intégration, qui paraît de plus en plus nécessaire dans l'étude des grandes masses verbales, des dimensions sociales, interactionnelle, référentielle et psychologique¹³».

3. La dissolution de la dichotomie texte-discours

Faut-il alors renoncer au terme *texte* ? Tous les linguistes ne le pensent pas, développant une position moins radicale que celles qu'on vient d'évoquer. Les recherches dans ce domaine sont principalement représentées par les travaux de deux spécialistes du texte en France : François Rastier et Jean-Michel Adam.

3.1 François Rastier : point de vue sémantique et herméneutique

Dans le modèle de Rastier, la question du texte est traitée sous l'éclairage de la sémantique et de l'herméneutique. Par opposition au texte servant d'objet théorique de la linguistique textuelle qui le définit comme une structure composée de séquences, Rastier conçoit le texte comme « une suite linguistique empirique attestée, produite dans une pratique sociale déterminée, et fixée sur un support quelconque » (Rastier, 2001 : 21). Il en résulte que le texte ne se limite ni à l'écrit, ni à une création théorique forgée, ni à des suites linguistiques d'une longueur considérable. En effet, Rastier soutient que les textes et les discours se trouvent « exactement au même niveau ontologique : par exemple, le discours littéraire est fait de tous les textes littéraires ; le texte littéraire n'est pas considéré comme l'énoncé produit par le discours littéraire, et l'étude de ce discours n'est pas censée expliquer les textes qui en relèvent¹⁴ ».

De fait, si l'on regarde de plus près la production et la compréhension du sens, on se rend compte très vite que le texte et le discours nouent des relations d'interdépendance très fortes. Dans le cadre du discours, la distinction s'effectue généralement entre le discours scientifique, le discours politique ou le discours religieux, etc., dont la production est associée à une aire déterminée de la société ; le discours est ainsi envisagé comme la composante linguistique d'une pratique

sociale. C'est pourquoi Rastier préconise que le terme de discours soit entendu pour désigner un « type d'usages linguistiques codifiés qui correspondent à des pratiques sociales différenciées et articulent des domaines sémantiques propres » (Rastier, 2001 : 227) ; il tourne ainsi le dos à la conception harrissienne où le discours est conçu comme une « simple concaténation de phrases » et à celle des analystes du discours qui le réduisent à une « structure macro-syntaxique décontextualisée ». Le point important à retenir est celui-ci : chaque discours comprend un ensemble de genres en co-évolution que le texte isolé doit être rapporté à un genre pour être produit et compris. Une liaison s'établit par conséquent entre le texte et le discours, plus exactement, par l'intermédiaire des genres : « par son genre, chaque texte se relie à un discours », comme le remarque Rastier (2016 : XIV-XV).

De toute évidence, pour assurer cette interdépendance entre le texte et le discours, il faut tenir compte de la place cruciale occupée par le genre. D'après Rastier, le genre¹⁵ régit le texte sous trois aspects. D'abord, le genre détermine la production d'un texte par ses normes : « Tout texte en effet relève d'un genre, et par là d'un discours (juridique, pédagogique, etc.) qui reflète par ses normes l'incidence de la pratique sociale où il prend place. Même la violation des normes grammaticales, telles qu'elles sont édictées par les linguistes, dépend des normes du genre et du discours considéré » (Rastier, 2001 : 143-144). Ensuite, le genre joue un rôle primordial dans l'interprétation d'un texte, car « le genre instaure un contrat interprétatif, si bien que les régimes d'identification et de construction des tropes diffèrent avec les genres » (Rastier, 2001 : 162). En outre, le genre est doublement médiateur, à cause du fait qu'il « assure non seulement le lien entre le texte et le discours, mais aussi entre le texte et la situation, tels qu'ils sont unis dans une pratique. Le rapport entre la pratique et le genre détermine celui qui s'établit entre l'action en cours et le texte écrit ou oral qui l'accompagne » (Rastier, 2001 : 229).

3.2. Jean-Michel Adam : analyse textuelle des discours

Comme nous l'avons montré, Adam propose au départ une séparation des termes de *texte* et de *discours* en fonction des conditions de production - position sur laquelle il va revenir en assumant très explicitement son changement d'orientation théorique et méthodologique : « Entre mes *Éléments de linguistique textuelle* (1990) et *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes* (1999), l'évolution théorique et méthodologique la plus importante est venue du renoncement à la décontextualisation et à la dissociation entre texte et discours que préconisait encore mon essai de 1990 » (Adam, 2011 : 13). C'est ce que montre les quatre

éditions successives de son ouvrage *La Linguistique textuelle* (2011), avec pour sous-titres successifs : *Théorie et pratique de l'analyse textuelle* (1990), *Des genres de discours aux textes* (1999), *Introduction à l'analyse textuelle des discours* (2005) et pas de sous-titre pour l'édition 2011, mais son chapitre 1 s'intitule comme le sous-titre en 2005 « Introduction à l'analyse textuelle des discours ».

Jean-Michel Adam insiste désormais sur la nécessité d'écarter la dichotomie texte-discours en invoquant deux raisons : l'une est que cette dichotomie « laisse entendre une opposition et une complémentarité des concepts de *texte* et de *discours* alors qu'il s'agit de dire que ces deux concepts se chevauchent et se recoupent avant tout en fonction de la perspective d'analyse choisie », et l'autre est que l'analyse de discours est redéfinie comme une « discipline herméneutique à part entière » dans la mesure où l'« ouverture de la linguistique à l'interprétation ne semble possible qu'à condition de commencer par « récuser la notion de conditions de production, et son corollaire, la situation de communication, en situant les sources interprétatives des textes en leur sein » (Adam, 2011 : 38). Il entend ainsi redéfinir les relations entretenues entre les termes de texte et de discours, ce que Charaudeau résumera ainsi : « Il est préférable de distinguer texte et discours comme les deux faces complémentaires d'un objet commun » (Charaudeau, 2002 : 571). Il en découle que cet objet langagier peut être étudié sous deux aspects : d'une part, en s'attachant à l'organisation du cotexte et à la cohésion comme cohérence linguistique, la linguistique textuelle examine les procédés de structuration textuelle qui assurent une séquence formellement unifiée ; d'autre part, en accordant une place privilégiée au contexte de l'interaction verbale et à la cohérence de l'ordre des pratiques discursives, l'analyse de discours met en scène l'ensemble des propriétés pragmatiques, sociales, culturelles, idéologiques, etc.

Dans le but d'articuler les deux disciplines (la linguistique textuelle et l'analyse de discours) développées de façon autonome depuis leur émergence, en d'autres termes, de situer « résolument la linguistique textuelle dans le cadre englobant de l'analyse de discours » (Adam, 2011 : 14), les travaux d'Adam prennent en considération le contexte dans lequel s'inscrit le texte. Selon lui, le contexte n'est pas fait des données extralinguistiques objectives, mais est(re)construit par des sujets parlants ou des analystes. Considérant que tout énoncé a toujours besoin d'un co(n)texte, il établit le principe suivant : « l'interprétation d'énoncés isolés porte autant sur la (re)construction d'énoncés à gauche et/ou à droite (co-texte) que sur l'opération de contextualisation qui consiste à imaginer une situation d'énonciation qui rend possible l'énoncé considéré » (Adam, 2011 : 39). Dans cet ordre d'idées, il en va de soi que la linguistique textuelle constitue « un sous-domaine du champ plus vaste de l'analyse des pratiques discursives » (Adam, 2005 : 19). Les deux

domaines du texte et du discours, traditionnellement abordés en eux-mêmes, ne sont plus parallèles, mais emboîtés et hiérarchisés, ce que souligne parfaitement l'expression « l'analyse textuelle des discours ».

Conclusion

Il est communément admis que le langage est toujours un objet difficile et complexe. Dans ces conditions, « la linguistique progresse en raison directe de la complexité qu'elle reconnaît aux choses ; les étapes de son développement sont celles de cette prise de conscience¹⁶ », souligne Émile Benveniste dans l'avant-propos de son ouvrage majeur *Problèmes de linguistique générale* (1966). Depuis la proposition de Saussure : « la linguistique a pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même¹⁷ », le problème de l'objet d'étude en linguistique ne cesse d'être le sujet d'une vive controverse. Les linguistes s'inspirent des deux composantes du langage distinguées par le linguiste genevois, « en les adaptant aux nouveaux points de vue et en les plaçant dans une perspective un peu différente de celle sous laquelle ils furent découverts¹⁸ ». Ce jeu dialectique entre des « résultats définitifs » et des « points de vue » constamment en changement aboutit à l'apparition de nouvelles métamorphoses de l'opposition langue-parole, dont les plus connues sont sans doute les termes binaires compétence-performance, langue-discours, et plus récemment texte-discours.

Pour synthétiser notre analyse, on peut considérer que ce qui vient d'être exposé concernant le couple texte-discours se concentre en quatre principaux points de vue : (1) les deux termes sont traités séparément comme s'il s'agit de deux objets différents ; (2) les deux sont mis sur le même plan, mais l'un ne se distingue pas de l'autre, c'est-à-dire qu'on obtient un seul objet complexe, voire confus ; (3) ils sont perçus comme deux faces complémentaires d'un même objet ; (4) la frontière entre texte et discours s'efface, puisque l'objet est examiné par degré ou sous diverses dimensions au point d'intégrer le texte dans le cadre du discours.

On notera que le traitement des termes linguistiques binaires suit souvent un itinéraire semblable. Avant les études de Saussure, on divisait généralement la matière linguistique entre langue orale et langue écrite sans vraiment distinguer la langue et la parole : on notera qu'à cette façon de voir correspondent les deux premières manières de concevoir le discours et le texte, celui-là étant référé à l'oral et celui-ci à l'écrit. Ensuite, la dualité texte-discours s'est indexée sur l'opposition interne-externe qui détermine l'autonomie des théories linguistiques et dont dépendent les termes binaires langue-parole, langue-discours et compétence-performance. Ces dichotomies s'inscrivent dans des courants ayant des principes et

des méthodes souvent divergentes, voire contradictoires, mais finalement complémentaires : linguistique de la langue vs linguistique de la parole ou linguistique du discours, grammaire générative vs sociolinguistique, linguistique textuelle vs analyse du discours ; ils correspondent en fait à la classification en deux grandes tendances majeures au sein de la linguistique : le formalisme et le fonctionnalisme.

Bibliographie

- Adam, J.-M. 1990. *Éléments de linguistique textuelle*. Liège : Mardaga.
- Adam, J.-M. 1993. « Le texte et ses composantes ». *Semen*, n° 8, p. 13-40.
- Adam, J.-M. 2005. *La Linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*. Paris : Armand Colin.
- Adam, J.-M. 2011. *La Linguistique textuelle*. Paris : Armand Colin.
- Charaudeau, P., Maingueneau, D. 2002. *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris : Seuil.
- Foucault, M. 1969. *L'Archéologie du savoir*. Paris : Gallimard.
- Harris, Z. S. 1969. « Analyse du discours ». *Langages*, n° 13, p. 8-45.
- Maingueneau, D. 1976. *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours : problèmes et perspectives*. Paris : Hachette.
- Maingueneau, D. 2014. *Discours et analyse du discours*. Paris : Armand Colin.
- Pêcheux, M. 1969. *Analyse automatique du discours*. Paris : Dunod.
- Rastier, F. 1989. *Sens et textualité*. Paris : Hachette.
- Rastier, F. 2001. *Arts et sciences du texte*. Paris : PUF.
- Rastier, F. 2016. *Sens et textualité*. Deuxième édition augmentée. Limoges : Lambert-Lucas.
- Roulet, E. 1991. « Une approche discursive de l'hétérogénéité discursive ». *Études de linguistique appliquée*, n° 83, p. 117-130.
- Slakta, D. 1975. « L'ordre du texte ». *Études de linguistique appliquée*, n° 19, p. 30-42.

Notes

1. Barthes, R. 1966. « Introduction à l'analyse structurale des récits ». *Communications*, n° 8, p. 3.
2. Fuchs, C. 1985. « L'ambiguïté et la paraphrase, propriétés fondamentales des langues naturelles ». In : *Aspects de l'ambiguïté et de la paraphrase dans les langues naturelles*. Berne : Peter Lang, p. 20.
3. Barthes, R. 1966. « Introduction à l'analyse structurale des récits ». *Communications*, n° 8, p. 3.
4. Chiss, J. L., Puech, C. 1994. « Saussure et la constitution d'un domaine de mémoire pour la linguistique moderne ». *Langages*, n° 114, p. 41.
5. Ricœur, P. 1986. *Du texte à l'action. Essais d'herméneutique II*. Paris : Seuil, p. 137.
6. Mounin, G. 1974. *Dictionnaire de la linguistique*. Paris : PUF, p. 323.
7. Dubois, J. et al. 1989. *Dictionnaire de linguistique*. Paris : Librairie Larousse, p. 486.
8. Greimas, A. J., Courtés, J. 1979. *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*. Paris : Hachette, p. 389.
9. Charaudeau, P. 1984. « Une théorie des sujets du langage ». *Langage et société*, n° 28, p. 38.

10. Cornish, F. 1990. « Anaphore pragmatique, référence et modèles du discours ». In : *L'anaphore et ses domaines*. Paris : Klincksieck, p. 82.
11. Sarfati, G.-E. 1997. « Remarques sur la notion de discours lexicographiques ». *Scolia*, n° 10, p. 147.
12. Guespin, L. 1971. « Problématique des travaux sur le discours politique ». *Langages*, n° 23, p. 3.
13. Une autre preuve, A. Viala affirme sa préférence pour le concept de discours en intitulant directement une section de son article *Discours plutôt que texte*. Voir Viala, A. 1999. « Pour une grammaire du discours : de l'« ordre oratoire » face à la *Praelectio*, une occasion manquée ». *Langue française*, n° 121, p. 12.
14. Rastier, F. 2005. « Discours et texte ». *Texto !* [En ligne] Disponible sur : http://www.revue-texto.net/Reperes/Themes/Rastier_Discours.html [consulté le 23 mars 2019].
15. François Rastier distingue trois niveaux : les discours (ex. discours juridique, littéraire, scientifique), les champs génériques (un groupe de genres. ex. théâtre, poésie, genres narratifs) et les genres (ex. comédie, roman « sérieux », roman policier, nouvelle, conte, récit de voyage). Par exemple, au sein du discours littéraire, à l'époque classique, le champ générique du théâtre se divisait en farce, comédie, comédie héroïque et tragédie. Voir « Poétique et textualité », *Langages*, n° 153, 2004, p. 120.
16. Benveniste, É. 1966. *Problèmes de linguistique générale I*. Paris : Gallimard.
17. De Saussure, Ferdinand. 1967. *Cours de linguistique générale*. Paris : Payot, p. 317.
18. Hjelmslev, L. 1966. *Le Langage*. Paris : Minuit, p. 27.